

Les transformations actuelles des universités

→ par Hervé Christofol, secrétaire général

La 85^e édition du congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) s'est tenue du 8 au 12 mai 2017 à l'université McGill de Montréal, à l'occasion des 375 ans de la ville et du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada.

Chaque année, ce congrès réunit la communauté scientifique pour valoriser et promouvoir la science, la recherche et le savoir à travers 200 colloques et plus de 750 communications de chercheurs venus des quatre coins de la francophonie. Le SNESUP-FSU a été invité par la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) à participer au colloque sur « Les transformations actuelles des universités », qui a réuni une soixantaine de chercheurs principalement en sciences de l'éducation et dix-sept communications organisées en trois thématiques : les transformations systémiques, institutionnelles et celles affectant les conditions de travail.

« Les transformations systémiques issues des dynamiques internationales, conduisent à réduire les missions universitaires à une contribution économique qui s'accompagne d'une mutation des modes d'administration et de financement des universités. Les transformations institu-

tionnelles liées à l'action des dirigeants universitaires cherchent à adapter la gouvernance aux nouvelles réalités financières selon un modèle entrepreneurial. Les transformations des conditions de travail conduisent à une plus grande précarisation du personnel affecté tant à l'enseignement qu'à la recherche (ESR). » (www.acfas.ca/evènements/congres/programme/85/500/514/c)

Si au Québec toutes les universités sont publiques et autonomes, il est intéressant d'observer les similitudes et les différences entre les transformations de l'ESR français et canadien à travers les politiques d'excellence, qui diffèrent légèrement, et les politiques de regroupement, qui n'impactent pas, à ce jour, les universités du Nouveau Monde. Mais les transformations conduisent à des objectifs similaires : 1. orienter l'université vers les besoins des acteurs socio-économiques à travers le financement de la recherche et l'adéquation des formations aux bassins d'emplois ;

2. remettre en cause les statuts et les « permanences » (les CDI québécois) des professeurs pour recourir à des emplois davantage soumis aux hiérarchies ;

3. diversifier les sources de financement en transformant ce bien commun qu'est l'Université en marché de la connaissance avec des étudiants nationaux ou étrangers qui empruntent pour financer leurs études afin de se constituer un « capital humain » susceptible d'être valoriser sur le marché du travail.

Mais comme l'a montré le « printemps érable » en 2012, l'augmentation des frais d'inscription ne se met pas en place facilement et il nous faudra, des deux côtés de l'Atlantique, nous battre pour défendre le modèle universitaire humboldtien de formation et de recherche indépendantes au service des citoyens et respectueuses de ses enseignants et de ses scientifiques. Communication consultable : www.snesup.fr/article/levolution-des-universites-francaises-face-aux-politiques-neoliberales-mises-en-place-par. ●

ADMISSION POST-BAC (APB)

Le tirage au sort ou le contrat ?

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national

Le gouvernement sortant a choisi le passage en force en publiant le 24 avril dernier une circulaire au *Bulletin officiel* entérinant le processus de sélection par tirage au sort.

Les déclarations de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, ce 29 mai, ont retenu toute notre attention. Elle annonce en effet que le tirage au sort « n'est ni efficace, ni juste » et elle ajoute : « Je ne serai pas la ministre qui le pérenniserait. » Le SNESUP-FSU demande que le tirage au sort soit définitivement retiré pour toutes les filières de l'ESR. Mais ces déclarations ne doivent pas masquer les propositions du candidat Macron lors de l'élection présidentielle qui préconisait, pour remédier au taux d'échec des étudiant.e.s en licence, que chaque université puisse préciser les prérequis de chacune des formations qu'elle propose dans le cadre d'un contrat de réussite conclu entre

l'étudiant.e et l'établissement. Ce contrat définirait chaque fois que nécessaire un parcours de formation personnalisé. À cette rentrée universitaire 2016, ce sont 13 500 étudiant.e.s (hors CPGE) de plus par rapport à celle de 2015 qui ont rejoint le cycle licence^(*) (6 000 de plus que pour la L1) alors que pour la première fois depuis plus de plus de vingt-cinq ans, l'effectif des maître.sse.s de conférences et des professeur.e.s des universités a baissé entre 2015 et 2016 ! Cette hausse démographique nécessite d'abord des recrutements statutaires de collègues et des moyens d'accueil dignes d'un service public. Le contrat et les prérequis, qui s'inscrivent dans une logique de droit individuel, peuvent-ils faire face à l'augmentation continue du nombre

d'étudiant.e.s ? La réponse est non ! Ouvrir largement l'accès aux études supérieures et avoir pour objectif une augmentation importante du taux de diplômé.e.s de niveau licence sont des choix politiques que doit faire la société et que les établissements doivent accompagner. Le gouvernement actuel doit revenir sur cette circulaire afin que la rentrée 2017 ne soit pas placée sous le signe de la limitation de l'accès aux études supérieures pour de nombreux/ses néo-bachelier/ère.s, et ce d'autant plus que le Conseil d'État a rejeté, pour défaut d'urgence, le référé suspension introduit par deux associations étudiantes. ●

(*) www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid116946/les-effectifs-universitaires-en-2016-2017.html.